

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****Séance du 5 novembre 2018***Compte-rendu*
COMMUNE DE SAINT-VÉRAND
 Département de l'Isère

<p><u>Nombre de conseillers :</u></p> <p>☒ En exercice : 19</p> <p>☒ Présents : 15</p> <p>☒ Pouvoir(s) : 4</p> <p>☒ Votants : 19</p> <p><u>Date de convocation :</u></p> <p>30 octobre 2018</p> <p><u>Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en préfecture le</u></p> <p>8 novembre 2018</p> <p><u>Et de la publication le :</u></p> <p>8 novembre 2018</p>	<p>L'an deux mil dix-huit, le cinq novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard EYSSARD, Maire.</p> <p><u>Présents :</u></p> <p>Mesdames Dominique UNI, Claude MULLER, Nicole MENUUEL, Monique FERRIEUX, Muriel GAIFFIER, Farah HASSAN, Florence RICHARD.</p> <p>Messieurs Bernard EYSSARD, Stéphane TOURNOUD, Olivier GAILLARD, Jean-Philippe GORON, Michel CHANCY, Patrick GIROUD, Hubert MOTTET, Bernard MUZELIER,</p> <p><u>Ont donné procuration :</u></p> <p>Georges BELLO donne pouvoir à Muriel GAIFFIER, Brigitte HATAMI-ALAMDARI donne pouvoir à Bernard EYSSARD, Monique LARGOT donne pouvoir à Nicole MENUUEL, Yves PELLOUX-GERVAIS donne pouvoir à Hubert MOTTET.</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Farah HASSAN</p>
---	--

2018-57 – Décision modificative n°3 au budget 2018 Commune

Jean-Philippe GORON, adjoint chargé des finances, expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier les crédits sur certaines lignes du budget 2018 Commune. En effet, les dépenses inscrites au chapitre globalisé 041 – *Opérations Patrimoniales* n'ont pas été équilibrées par des recettes inscrites également au chapitre globalisé 041 – *Opérations Patrimoniales*. Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider la décision modificative n°3 :

<i>INVESTISSEMENT</i>				
<u>Comptes</u>	<u>Désignations</u>	<u>Section</u>	<u>Chapitre</u>	<u>Montant</u>
2112	Opérations patrimoniales	Dépenses	041	- 10 000.00 €
2188	Autres immobilisations	Dépenses	21	10 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide cette décision modificative.

Commission de contrôle électoral

Suite à la création du Répertoire Electoral Unique, c'est au maire que revient la responsabilité de la révision continue de la liste électorale. Il faut également mettre en place une commission de contrôle qui statue à posteriori sur les inscriptions électorales enregistrées. Cette commission est composée :

- ☒ d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet
- ☒ d'un délégué désigné par le président du Tribunal de Grande Instance
- ☒ d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant choisis parmi les conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau du conseil municipal, à l'exception du maire et des adjoints titulaires d'une délégation.

Dans l'ordre du tableau, Hubert MOTTET est désigné comme délégué titulaire et Monique FERRIEUX comme déléguée suppléante.

Zone Artisanale des Grands Champs (Stéphane TOURNOUD)

Le premier Permis d'Aménager de la Zone Artisanale des Grands Champs a été refusé en raison de l'absence d'accord sur la Convention de Participation aux Equipements Publics Exceptionnels. Suite à une estimation

provisoire, le montant des travaux serait de 26 450 € HT. Pour la nouvelle convention de participation, la proposition se décompose de la manière suivante :

- ☒ 75 % des frais pour le promoteur,
- ☒ 25 % des frais pour la commune.

Un vote de principe est nécessaire pour permettre d'intégrer ces éléments dans le nouveau Permis d'Aménager. Le paiement s'effectuerait de la manière suivante :

- ☒ 50 % au démarrage des travaux du promoteur,
- ☒ 50 % au démarrage des travaux de la commune.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

Rythmes scolaires pour la rentrée 2019/2020 (Stéphane TOURNOUD)

Suite à l'élection du nouveau conseil d'école, Stéphane TOURNOUD souhaiterait savoir si la question des rythmes scolaires pour la rentrée 2019/2020 sera à l'ordre du jour de la réunion du 19 novembre 2018. Il aimerait également savoir si la Commune peut le mettre à l'ordre du jour.

Dominique UNI rappelle que la Commission Education a décidé de laisser les parents d'élèves s'occuper du problème.

Après discussion, le conseil municipal vote :

- | | |
|--|---------|
| ☒ Pour mettre la question à l'ordre du jour du conseil d'école | 1 voix |
| ☒ Contre mettre la question à l'ordre du jour | 18 voix |

Il laisse le soin au Conseil d'Ecole de s'emparer du sujet.

Repas des Aînés (Claude MULLER)

Le Repas des Aînés aura lieu le dimanche 25 novembre. Le thème sera *L'Ecole d'Autrefois* avec un concours de dictée à la plume.

Modification du Plan Local d'Urbanisme (Stéphane TOURNOUD)

La deuxième permanence a eu le 5 novembre après-midi. Deux personnes sont venues mais pour des sujets sans rapport avec la modification du PLU. Seules les personnes publiques associées ont fait des remarques. La consultation prendra fin le 16 novembre 2018.

Commémoration du 11 novembre 1918 (Bernard EYSSARD)

La cérémonie se déroulera à 10h00 devant le monument aux morts avec la participation des enfants de l'école.

Travaux (Olivier GAILLARD)

Les travaux de l'entrée nord doivent bientôt démarrer.

Les travaux de gaz pour la zone AU2 ont pris un peu de retard, en raison de la complexité du chantier. Il faudra refaire un mur de soutènement dans la cour de l'école primaire et un devis a été demandé. Le chemin piétonnier entre l'école et les Charmilles sera fermé pendant quinze jours. Les familles devront faire le tour pas le centre du village.

Dans le cadre d'un projet d'aménagement du stade Varloteaux, l'équipe de la Commission Travaux rencontrera un architecte. En fonction de ces honoraires Celui-ci devra proposer un avant-projet sommaire avec une estimation du montant des travaux. Une demande de subvention pourrait être faite dans le cadre de la DETR 2019. Le Foot souhaiterait une extension du bâtiment neuf côté rue du Stade pour faire deux vestiaires. Le vieux bâtiment sera réaménagé avec l'ajout de toilettes PMR.